

Maitrise d'ouvrage locale des services publics d'eau potable et d'assainissement

Comment la coopération décentralisée et non gouvernementale peut-elle efficacement contribuer à son renforcement?

Compte rendu de la 2^{ème} réunion du 21 novembre

Au cours des discussions de la première réunion du groupe de travail, nous avons retenu une définition de la maîtrise d'ouvrage locale des services d'eau et d'assainissement qui en précise les fonctions stratégiques et opérationnelles. Ces premiers échanges ont également donné un aperçu général des modalités d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage locale par les acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale.

Afin d'approfondir notre connaissance sur ces pratiques, nous avons axé la deuxième réunion sur deux fonctions du maître d'ouvrage local : **la planification et la gestion des services**. Celles-ci sont en effet des missions importantes pour confirmer le maître d'ouvrage dans son rôle et le doter d'outils essentiels pour le bon fonctionnement et développement des services. Elles sont également des missions sur lesquelles l'expérience des acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale nécessite d'être mieux connue.

Ce document rend compte des expériences partagées au cours de la deuxième réunion du groupe de travail.

1. PLANIFICATION : quels outils de planification développer pour une réelle appropriation par les acteurs communaux ?

L'expérience de la Région Picardie dans la Région de Diana (Madagascar)

Le Programme de Développement des Pôles Urbains (PPDU) associe depuis 2008 la Région Picardie à la Région DIANA et à trois associations intercommunales regroupant 23 communes : ACPU-DS autour de Diégo-Suarez ; ACA autour d'Ambilobe, UNICOSA autour d'Ambanja. La région compte plus de 680 000 habitants

C'est un programme d'appui à la décentralisation et de promotion au développement local, avec un axe fort autour du renforcement de capacité des communes principalement basé sur le recours aux ressources mutualisées au sein de l'intercommunalité (fiscalité, ingénierie, gouvernance locale, planification). L'approche adoptée promeut le dialogue entre les élus, les services communaux, les populations et les organisations de la société civile en vue de la définition et de la mise en œuvre d'un projet de développement partagé (animation territoriale).

Ce programme est mené avec l'assistance technique de l'ONG française CIDR (Centre International de développement et de Recherche), ainsi que de l'ONG malgache T&D (Territoire & Développement).

Planification à l'échelle du fokontany (villages)

Plusieurs raisons ont conduit à mener la planification à l'échelle locale du fokontany et non au niveau communal :

- Des Plans Communaux de Développement existants sans véritable valeur

- Des ressources humaines limitées au niveau des communes – en moyenne, 3 agents pour les fonctions de base de la commune (secrétaire, receveur, un agent état civil) – rendant la démarche très difficile à plus grande l'échelle
- Le fokontany est un espace fort d'identification de la population

Une démarche participative, menée par les agents intercommunaux

Le Plan de Développement du Fokontany (PDF) est à la fois un outil de **compréhension du territoire**, l'expression d'une **vision partagée du développement local**, et une **planification des réalisations** et projets.

L'élaboration du PDF se fait en plusieurs étapes :

- le diagnostic,
- la concertation (en assemblée villageoise, auprès des chefs traditionnels, ou encore via des focus groupes),
- la co-construction des enjeux et solutions de développement,
- la priorisation des investissements et activités à mener (3/5 ans).

Des **instances permanentes de concertation** sont créées à cette occasion : le Comité de Développement du Fokontany (CDF) ainsi que le groupe de travail eau et assainissement. La démarche est conduite pendant environ une année et elle est menée par les équipes intercommunales (un ingénieur et un animateur territorial), associant la population, les OSC, les élus communaux. A la fin du processus, l'animateur territorial présente et fait valider le PDF par la commune.

Un accompagnement et des moyens pour la mise en œuvre des PDF

L'accompagnement de la région Picardie va au-delà de la planification. Elle apporte des appuis multiples pour le **renforcement de la maîtrise d'ouvrage** et la mise en œuvre des actions identifiées dans les PDF : accompagnement à la gouvernance communale, à la passation de marchés publics, au suivi de travaux. Un de ces appuis consiste à la mise en place d'un fonds d'investissement permettant un exercice concret de la maîtrise d'ouvrage : **le Fonds de Développement des Fokontany (FDF)**. Il est cofinancé par les communes (10 à 20%) et par la Picardie. Il est géré à l'échelle intercommunale par la Commission Intercommunale de Financement puis attribué aux communes sur la base des investissements planifiés dans les PDF.

Une démarche qui porte ses fruits mais présente quelques limites

Depuis 6 ans, environ 70 PDF ont été élaborés, soit environ 1/3 des Fokontany couverts, et une centaine d'ouvrages réalisés (puits, AEP, latrines mais aussi bazars, ouvrages de franchissement). La méthodologie a beaucoup évolué avec le temps, plutôt dans le sens de la simplification (documents en malgache, moins denses, etc.) pour une meilleure appropriation locale. Les équipes intercommunales en charge d'animer la concertation sont de plus en plus expérimentées même si elles sont encore trop attachées à la méthodologie.

Travailler à l'échelle du Fokontany ne contribue pas immédiatement à une vision communale du développement local et au renforcement de l'institution communale. La planification communale reste encore à construire. Les communes sont en train de recruter leur agent de développement pour mener ce travail. La « carotte financière » du FDF devait pousser les élus à s'inscrire dans des démarches « vertueuses » (dialogue avec la population, vision globale du développement local, respect des procédures, animation de la gouvernance communale). Cependant, le FDF est souvent devenue la finalité de la démarche et les élus ne voient pas toujours l'intérêt de s'inscrire dans une démarche participative qui demande du temps avant de voir les réalisations concrètes.

Questions / remarques :

L'actualisation des PDF est elle envisagée ?

L'actualisation est difficile avec les moyens disponibles. Aujourd'hui, le premier objectif est de couvrir l'ensemble du territoire afin que chaque fokontany soit doté d'un PDF.

Comment est versée la part de la Picardie dans le Fonds d'investissement ?

Les fonds sont versés à la structure intercommunale, sur un compte privé. Cela est possible car l'Organisme Public de coopération intercommunale (OPCI) a un statut d'association, de droit privé. S'il avait fallu transféré l'argent au niveau d'une commune, il aurait fallu passer par le Trésor Public, ce qui aurait rendu la procédure plus compliquée.

La Croix Rouge Française intervient au Congo Brazzaville où il n'existe pas de structure locale reconnue pour assurer la maîtrise d'ouvrage locale des services d'eau et d'assainissement. Dans ces cas, avec qui mener la planification locale ?

En République Démocratique du Congo, Protos rencontre la même difficulté et travaille directement avec les communautés. Au Togo où la décentralisation n'est pas effective, Eau Vive travaille avec les Maires en place, nommés par l'Etat.

Se pose tout de même la question de la légitimité et de la pérennité de la planification lorsque la commune n'est pas officiellement reconnue comme le maître d'ouvrage et qu'elle ne peut en assumer l'animation.

Quelle est l'appropriation de la démarche par les acteurs locaux ?

Sur le programme de coopération **Picardie/Diana**, la carotte financière du FDF a été le moyen d'intéresser les maires au processus. La démarche d'élaboration leur semble parfois longue et contraignante comme l'illustre la remarque d'un maire malgache : « Pour faire un puits, c'est 3 sacs de paperasse qu'il faut envoyer en Picardie ! ». Néanmoins, le fait que les Communes recrutent actuellement leurs agents territoriaux pour mener ce processus est un bon indicateur de l'intérêt porté par les maires à la planification et à la démarche proposée.

Dans beaucoup de pays, les outils de planification locaux sont construits dans l'objectif de nourrir la planification nationale afin de définir les investissements au niveau central. Bien souvent ces documents sont irréalistes et les investissements n'arrivent pas toujours à l'échelon local. L'intérêt des acteurs locaux pour ce genre de démarche reste donc limité. Dans le cas de ses programmes, **Eau Vive** travaille beaucoup sur la méthodologie participative de diagnostic et de planification. Les acteurs locaux en voient l'intérêt : le diagnostic leur donne une vision du territoire et des investissements nécessaires. Selon les moyens mobilisables, il s'agit ensuite de prioriser les investissements. Ce qui se fait dans le cadre de la concertation. La planification aboutit alors à des actions concrètes. Pour une réelle appropriation, la simplicité de la démarche et de l'outil est également indispensable.

Dans son accompagnement à la ville d'Ouahigouya, **Chambéry** a travaillé avec les équipes municipales pour la réalisation d'une base de données dotant la Commune d'une réelle information sur les ouvrages existants sur son territoire (géolocalisés) et leur niveau de fonctionnement. Cela a demandé plus de trois ans pour réaliser l'outil mais au moins l'outil est adapté aux besoins et aux capacités locales : aujourd'hui les équipes le mettent à jour régulièrement et l'utilisent dans leurs discussions avec les élus et leurs partenaires de coopération pour planifier les investissements futurs. Concernant la participation des populations, il n'est peut-être pas nécessaire de les associer à toutes les étapes de la planification, car elles n'ont pas toujours les compétences ni une vision globale des problématiques du territoire. Il est donc important de les associer à la décision mais pas de manière systématique.

Sur Madagascar, **Interaide** intervient dans des localités isolées. Elle accompagne les communes dans la réalisation de leur diagnostic. Cela se fait très simplement : pour chaque localité, il s'agit de faire un état des lieux des populations, du nombre d'infrastructures, de leur fonctionnement afin de déterminer les infrastructures à réaliser dans le futur pour couvrir tout le village. La mise à jour de ces données est effectuée par l'agent municipal qui est en charge de suivre le fonctionnement du service.

Attention de bien distinguer le diagnostic de la planification :

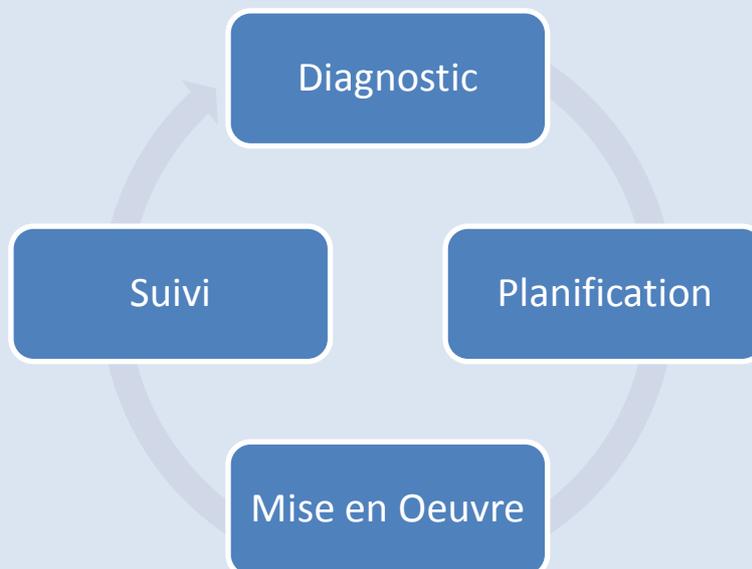
- Le diagnostic est un outil d'aide à la planification qui analyse la demande (perception et attentes des usagers) et les besoins (vision du territoire)
- La planification, définit la stratégie à adopter pour répondre aux besoins/demandes identifiés dans le diagnostic. Elle suppose de prioriser les actions en fonction des moyens mobilisables et en concertation avec les acteurs du territoire.

Synthèse : Quelques recommandations pour une réelle appropriation de la démarche et des outils de planification par le maître d'ouvrage local ?

Vérifier/susciter son intérêt pour la démarche et l'outil de planification:

- Le **diagnostic offre une bonne vision** des besoins, des atouts, etc. Pour cela l'outil cartographique est intéressant car il offre une bonne compréhension du territoire, il est « parlant », tant pour les élus locaux que pour les partenaires.
- La démarche de planification sera d'autant plus intéressante pour les acteurs locaux qu'ils en voient des résultats concrets. La planification seule ne suffit pas. Il faut ensuite avoir les **moyens de mettre en œuvre les actions prioritaires**. D'ailleurs, les plans issus de ce processus sont de bons supports pour mobiliser des partenaires techniques et financiers
- Le maître d'ouvrage doit être moteur de la planification, de l'élaboration et sa mise en œuvre même si cela demande du temps pour mettre en place une démarche et des outils qui correspondent aux capacités locales et qui soient opérationnels.

La planification ne doit pas être un exercice ponctuel, figé. L'appropriation des outils et de la démarche par le maître d'ouvrage local facilitera par la suite **l'actualisation du diagnostic** (via en particulier le suivi) et le travail de concertation pour renouveler le processus de planification/mise en œuvre/suivi.



On le voit ici, il existe un lien fort entre toutes les fonctions du maître d'ouvrage et en particulier entre la planification et le suivi des services.

2. GESTION DU SERVICE : quel système de gestion appuyer pour assurer la pérennité du service ?

L'expérience de Protos à Andromba (Madagascar)

Depuis 2006, Protos intervient sur un programme d'amélioration de l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement dans la vallée de l'Andromba (Programme Girelpa) en partenariat avec l'association Malgache FIKRIFAMA et 6 communes de la vallée : Ambatomirahavavy, Morarano, Mahereza, Fiadanana, Alakamisy Fenoarivo et Antambolo (pour un total de 51 000 habitants).

Le programme a contribué à la réalisation de 40 systèmes gravitaires d'approvisionnement en eau (protection et captage de la ressource, pose d'un réseau gravitaire et approvisionnement des populations

via des bornes fontaines) et l'appui à la structuration du service de l'eau (mise en place et formation des comités de l'eau).

Voir le film : http://www.pseau.org/outils/biblio/index.php?pgmpseau_id=37&l=fr&d=4427

Problème de suivi-post investissement

Malgré le système de gestion communautaire mis en place dans le programme GIRELPA, les acteurs du projet constatent la dégradation des infrastructures. Les Communes, conscientes de leurs responsabilités dans le suivi du service, ont cherché une solution pour assurer cette fonction malgré leurs faibles moyens.

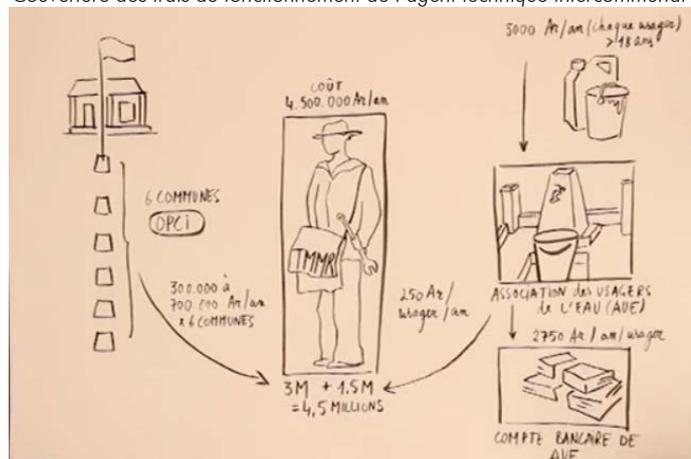
Mise en place d'un agent intercommunal pour le suivi des systèmes AEP

La mutualisation d'un agent entre les 6 communes a donc été expérimentée. C'est l'organisme public de coopération intercommunale (OPCI) qui a recruté le technicien (TMMR, Teknisanina Matianina Momba ny Rano, Technicien professionnel en matière d'eau).

Le financement du service de l'eau

Le coût total du TMMR (salaire, frais de transport, frais de bureau) a été estimé à 4,5 Millions AR / an (soit 1 600 euros). Chaque commune contribue entre 300 000 à 700 000 AR/an (selon les infrastructures présentes sur leur territoire) pour le recouvrement de ces coûts. Mais cela ne suffit pas à couvrir tous les frais. Les usagers de l'eau contribuent également au paiement du TMMR : tout usager de plus de 18 ans paie 3000 AR/an pour le service de l'eau. 2 750 AR sont mis sur le compte de l'association des usagers de l'eau et constituent le fonds local de l'eau qui sert au paiement des réparations/entretien des systèmes et à couvrir les frais de fonctionnement du comité de l'eau. Les 250 AR restant sont destinés à la couverture des frais du TMMR (voir schéma ci-contre).

Couverture des frais de fonctionnement de l'agent technique intercommunal



Le rôle du TMMR

En lien avec les Communes et les comités de l'eau, le technicien intercommunal est en charge du suivi régulier des systèmes d'eau potable. Lors de ses visites sur le terrain, il appuie et conseille les comités de l'eau, forme et accompagne les techniciens locaux des villages pour certains travaux et réparations. Il tient au moins 3 réunions/an pour informer les Communes sur le fonctionnement des services.

L'expérience de Chambéry – Ouahigouya (Burkina Faso) :

La ville de Chambéry et l'association Chambéry-Ouahigouya sont engagées depuis 1991 dans un programme de coopération décentralisée avec la ville de Ouahigouya au Burkina Faso.

Un des axes de coopération concerne l'amélioration de l'accès à l'eau potable. Au-delà de la construction ou la rénovation d'équipements, il s'agit surtout d'accompagner la commune de Ouahigouya dans la mise en place d'un service de l'eau potable performant et durable par la formation des agents, des élus mais aussi de la population, la mise en place d'outils de gestion du parc hydraulique, l'investissement dans des équipements de suivi de la qualité des eaux.

Recrutement d'un agent communal

Le service technique de Ouahigouya est actuellement composé d'un directeur, un chef de service et de 3 animateurs. Le chef de service a été recruté dans le cadre du projet de coopération. Son salaire a été pris en charge de manière dégressive par le partenaire de coopération avant de le laisser totalement à la charge de la Commune de Ouahigouya. Au Burkina Faso, le salaire d'un fonctionnaire territorial n'est pas attractif (50 000 FCFA pour un chef de service, c'est-à-dire 5 à 6 fois moins qu'au sein d'un projet). Tout l'enjeu consiste donc à trouver un agent qui accepte ce niveau de rémunération et d'éviter son départ à la première occasion. Le choix s'est donc porté sur un profil de niveau BEPC, aux compétences un peu limitées mais qui peuvent facilement être renforcées. Il en va de la pérennité du poste.

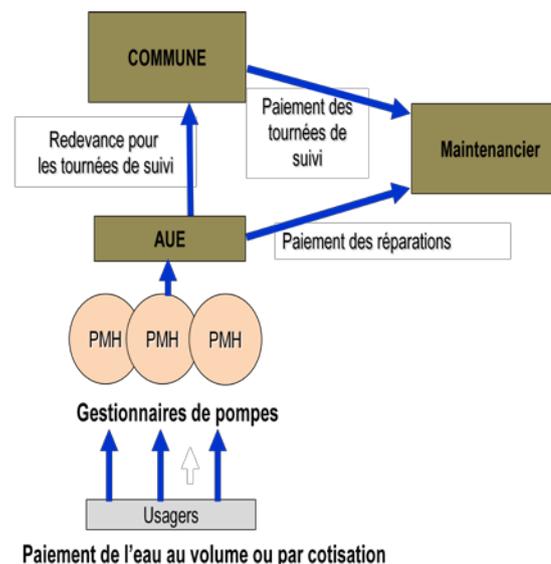
Organisation du service de l'eau potable

Le Burkina offre un cadre institutionnel clair à travers les textes de la Réforme. Dans le cas des pompes à motricité humaine, l'exploitation est assurée par une Association d'Usagers de l'Eau (AUE), et la maintenance par des opérateurs privés habilités par la mairie. La commune assure le suivi du service.

Les AUE sont en contrat avec la commune. Pour chaque pompe, elles lui reversent 10 000 F CFA/an (soit 15 €) pour financer les tournées de maintenance préventive et les déplacements des agents communaux. Le reste des cotisations versées par les usagers aux AUE (65 000 F CFA/an) servent pour les petites réparations et le fonctionnement des AUE.

Après quelques mois de mise en place de cette organisation, on constate que les AUE payent la commune (le taux de recouvrement est assez bon). En revanche, du fait du principe de l'unicité des caisses, la Commune ne peut fléchir, dans son budget, l'apport des AUE affecté au service de l'eau. Du fait de ces faibles ressources, la commune tarde donc à payer les maintenanciers. A terme c'est toute la pérennité du système qui risque d'être mise à mal : en effet, les usagers qui paient pour un service qui n'est toujours assuré risquent de se décourager. Conscients de ce problème, les services techniques ont alerté leurs élus afin de trouver une solution. Ils envisagent de mettre en place une régie (en s'inspirant du fonctionnement de l'Etablissement Public Communal de Développement, EPCD qui a été mis en place dans la ville pour la gestion des déchets et des marchés), qui serait autonome financièrement.

Organisation du service de l'eau potable au Burkina Faso



Gestion des ressources en eau

La pérennité du service est aussi à interroger de manière plus globale : sans une bonne connaissance de l'état de la ressource en eau, les programmes prévoyant la réalisation de points d'eau risquent d'épuiser les ressources à long terme.

Questions et contributions :

Comment recouvrir les frais de fonctionnement du Maître d'ouvrage ?

En Haïti, les Comités d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (CAEPA) doivent également reverser une partie de leurs recettes aux Offices Régionaux d'Eau Potable et d'Assainissement (OREPA – ils assurent la maîtrise d'ouvrage, de manière transitoire, en attendant que les collectivités locales soient en mesure de le faire. Ils viennent en appui au CAEPA). Dans les faits, moins d'un tiers des CAEPA payent cette somme ce qui fragilise la mission des OREPA.

A Chambéry, la présence de l'agent communal lors des opérations de maintenance crée un rapport de confiance avec les usagers. Par son implication, il montre ainsi l'intérêt pour les AUE de reverser une partie des recettes à la Commune, garante du bon fonctionnement du service public.

Il est possible également de prévoir des sanctions en cas de non respect des règles, mais elles ne sont pas toujours appliquées.

Mise en place et fonctionnement des comités

Pour faciliter la mise en place et le bon fonctionnement des Comités de l'eau, la région Picardie et ses partenaires se sont appuyées sur des associations déjà existantes pour les constituer.

La qualité du service, une condition sine qua non au succès du système de gestion mis en place

Des appuis restent à apporter au maître d'ouvrage sur la question de la qualité du service et de son suivi : mesurer la qualité du service par rapport à ce qui est défini par la commune, mais aussi attendu et perçu par les usagers.

Anticiper les coûts et s'assurer de leur financement

Avant la réalisation de système d'adduction d'eau, il est nécessaire d'avoir des modèles financiers prévisionnels afin d'anticiper les coûts d'investissement, mais aussi de fonctionnement et d'amortissement. Eau vive en lien avec les directions de hydrauliques, travaillent sur l'aspect de coûts « véritables », intégrant non seulement les coûts d'investissement mais tous les autres coûts induits par le fonctionnement des ouvrages. Des données sont également disponibles sur ces questions au niveau de l'IRC, via son programme WASH cost (www.ircwash.org/washcost).

Il est important pour les décideurs d'avoir l'ensemble de ces données en tête au moment des choix techniques, afin d'anticiper les coûts et d'identifier les sources de financements localement mobilisables. Bien évidemment, il ne s'agit pas de faire supporter l'ensemble de ces coûts par les usagers. Généralement, les recettes issues du tarif du service de l'eau couvrent au minimum les frais de fonctionnement quotidien.

L'expérience du SIAAP sur l'organisation du service d'assainissement à Tessaoua (Niger)

Initiée il y a de nombreuses années, la politique de coopération décentralisée du SIAAP s'appuie sur les compétences de ses équipes en matière d'assainissement. Il intervient dans de nombreux pays, dont le Niger où il est partenaire avec la ville de Tessaoua depuis 2007 à travers le Programme Hygiène et Assainissement de Tessaoua (PHAT 1 2008-2010 et PHAT 2011-2013).

Les activités du programme comporte un volet important d'ingénierie sociale qui a rendu possible la création d'un service municipal d'hygiène et d'assainissement, le renforcement des acteurs de l'assainissement (élus, agents, opérateurs) et la sensibilisation des populations. Des équipements ont également été réalisés dans le cadre de ce programme (latrines scolaires et points d'eau, latrines familiales et puisards, couverture partielle d'un caniveau de drainage des eaux de pluies, équipement de la municipalité d'un système de vidange des ouvrages d'assainissement).

Le financement du service de l'assainissement, est organisé différemment selon le maillon et en fonction du type d'équipement (domiciliaire/collectif) :

- pour les latrines familiales :

- les ménages investissent pour leur équipement sanitaire (en nature/financièrement). Ils ne paient pas le coût réel total des latrines. La commune complète cet investissement privé en apportant une contribution financière.
- De même, le coût de la vidange est supporté par le ménage (coût différencié selon le service : distance, taille de la fosse, etc.). Ce coût comprend les frais de transport, les ressources humaines, etc. mais ne prend pas en compte l'amortissement de la pompe.

- Enfin, pour le traitement une étude est en cours pour définir la solution technique et proposer un model financier viable

- pour les équipements collectifs :

- Dans le cas des latrines publiques aux alentours des marchés et de la gare routière, la commune a signé un contrat de délégation avec des opérateurs privés pour chacune des latrines. Les gérants sont responsables du nettoyage et de l'entretien des latrines. La commune reste propriétaire des bâtiments et prend en charge les grosses réparations et le renouvellement des équipements. Les gérants sont rémunérés par les recettes engendrées par l'utilisation des latrines. Ils tiennent un carnet qui est contrôlé par la commune. Le prix a été fixé : 25F CFA l'accès aux toilettes et 50 FCFA pour la douche. Les gérants reversent 40% des recettes à la commune pour l'entretien et le renouvellement des ouvrages. Les dépenses que devra faire la Commune pour le renouvellement sont inscrites dans le budget municipal afin de ne pas être bloqué lorsqu'il sera nécessaire de les décaisser.
- Dans le cas des latrines scolaires, ce sont les associations des parents d'élèves qui se cotisent pour couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien

A Tessaoua, le service communal compte un agent communal technique Hygiène Assainissement et deux brigadiers sanitaires. Pour la commune, les coûts de service sont principalement les coûts liés aux salaires des agents ainsi que leurs frais liés aux missions qu'ils effectuent sur le terrain pour la sensibilisation et le suivi des opérateurs.

Synthèse : Quelques recommandations pour assurer la pérennité du service ?

Comme on le voit à travers les expériences présentées, il n'existe pas une seule solution/un seul modèle de gestion qui fonctionne à tous les coups ! Il est important de bien adapter les modalités au contexte local. Cela signifie de prendre en compte :

- les contraintes des acteurs : capacités financières, humaines ainsi que leurs règles de fonctionnement. Une attention particulière est à porter aux acteurs jouant un rôle dans le financement des collectivités (le receveur de la collectivité, le Trésor Public, etc.) pour anticiper les éventuels blocages.
- leurs atouts : s'appuyer sur les structures existantes, leurs savoir-faire, etc.

Le bon fonctionnement du service, suppose de bonnes relations entre chaque intervenant (maitre d'ouvrage, exploitant, usagers, etc.). La confiance se construit sur les bases d'une bonne information et la transparence. L'exploitant a des comptes à rendre au maitre d'ouvrage qui en doit aux usagers. Cela suppose de s'entendre sur les règles du jeu (contrat). Cela suppose également d'avoir les mécanismes de suivi qui permettent de vérifier le bon respect de ces règles.

Lors de la prochaine réunion, nous continuerons sur ce format pour approfondir d'autres aspects de la fonction gestion du service (entretien et maintenance ; assainissement) et aborder plus spécifiquement le suivi et la qualité du service.

Liste des participants

Organisme	Nom	Prénom	Contact
CG 94	Ceran	Mélanie	melanie.ceran@valdemarne.fr
Chambéry Ouahigouya	Derain	Davina	chambery.ouahigouya@mairie-chambery.fr
Croix Rouge Française	Guilleteau	Mathieu	mathieu.guilleteau@croix-rouge.fr
Croix Rouge Française	Courtin	Guillaume	guillaume.courtin@croix-rouge.fr
Eau Vive	Teissier	Laurence	laurence.teissier@eau-vive.org
PROTOS	Despiegelaere	Marc	marc.despiegelaere@protosh2o.org
pS-Eau	Dussaux	Vincent	dussaux@pseau.org
pS-Eau	Tourlonnias	Béatrice	tourlonnias@pseau.org
Région Picardie	Marquet	Frédéric	fmarquet@cr-picardie.fr
Service Public 2000	Mouton	Mathilde	mathilde.mouton@sp2000.fr
SIAAP	Lossouarn	Cléo	cleo.lossouarn@siaap.fr